



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 24 janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire.

Date de convocation : 17 janvier 2023

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents ayant donné procuration : Thérèse MONNET a donné procuration à Raymond SOULAS

Absent excusé :

Absent :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. BONDU Florent, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) **Finances** : débat d'orientations budgétaires
- 2) **Finances** : examen du devis pour l'acquisition de jardinières
- 3) **Patrimoine-Domaine** : acquisition du bien mobilier – 5bis contour René Gisteau
- 4) **Divers**

Le procès-verbal de la séance du 15/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

2023-01-01- FINANCE : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Sur le fondement notamment des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat. Cela est facultatif pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite réaliser un débat d'orientations budgétaires afin de prioriser les dépenses qui en fonction des faisabilités financières figureront au budget primitif 2023.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de maintenir les taux de taxe foncière pour l'année 2023.*
- ✓ *de définir les points suivants comme orientations budgétaires pour l'année 2023 sous réserve des résultats d'exercice 2022 :*
 - *étude pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles*
 - *étude pour l'aménagement d'un lotissement rue du Trait Saint Jean*
 - *chiffrage des travaux de voiries*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2023-01-02- FINANCE : EXAMEN DU DEVIS POUR L'ACQUISITION DE JARDINIÈRES

Monsieur le Maire informe que les jardinières actuelles sont à remplacer.

Il présente le devis suivant pour l'acquisition de 9 jardinières :

- Entreprise VERALIA de Saint-Grégoire pour un montant de 1 210€HT soit 1 500.24€TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *de retenir le devis présenté ci-dessus.*
- ✓ *de prévoir les crédits au budget primitif 2023.*

2023-01-03- PATRIMOINE-DOMAINE : ACQUISITION DU BIEN IMMOBILIER – 5BIS CONTOUR RENE GISTEAU

Monsieur le Maire informe que M. et Mme GANLEY vendent le bâti situé 5bis contour René Gisteau leur appartenant au prix de 30 000€.

Suite aux différentes commissions, il est apparu que ce bâti correspondrait au besoin de la commune pour y réaliser à l'intérieur une Maison d'Assistantes Maternelles.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du conseil afin d'acquérir ce bien.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *d'acquérir le bien situé 5 bis contour René Gisteau appartenant à M. et Mme GANLEY au prix de 30 000€ net vendeur auquel s'ajouteront les frais de notaire à charge de la commune.*
- *de charger Maître LE POUAPON Michel/PIED Guillaume de la transaction.*

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat.*
- *de charger Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les formalités réglementaires et à signer tout acte notarié lié à cette transaction.*

2023-01-04- DIVERS

- ✓ Commerce
- ✓ Logement 5 rue du Trait Saint Jean
 - Location.

- ✓ Bien 9 contour René Gisteau

La locataire a fait une proposition écrite pour acquérir le logement communal qu'elle loue. Proposition de vente de ce bien à 130 000€.

- ✓ Comité des fêtes

Fête communale le 17 juin et un marché d'automne le 13 octobre.

- ✓ Sollicitation pour l'implantation de bornes volontaires
Pas de souhait de bornes d'apports volontaires.

- ✓ Page Facebook

Création de la page fin de semaine.

La séance est levée à 22h45.

Prochain conseil municipal : 21 février 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 30 janvier 2023 et de la publication le 30 janvier 2023.

Fait à EANCÉ le 30 janvier 2023.

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

F.BONDU